**COMITÉ PLÉNIER DE LA PRATIQUE PRIVÉE**

Chères consœurs, chers confrères,

 D’abord, je rappelle que le mandat de ce comité est d’identifier les problèmes auxquels les avocats de la pratique privée sont confrontés, protéger et faire valoir les intérêts socio-économiques des avocats de la pratique privée et participer à la négociation des tarifs avec l’État, plus particulièrement celui de l’aide juridique.

Au cours de la dernière année, soit en juin 2019, dans le cadre des négociations du renouvellement du Tarif d’aide juridique échu depuis le 30 septembre 2017, une offre finale a été faite par le gouvernement. Cette offre prévoyait des augmentations du tarif à des taux qui paraissaient intéressants à première vue. Cependant, après une tournée du Bâtonnier du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin, auprès des différentes associations, force a été de constater que les membres désirent plus qu’une simple augmentation des tarifs. Une réforme complète du système est exigée afin de pallier aux différents irritants procéduraux et administratifs qui perdurent depuis des années en plus d’une augmentation qui permettrait un rattrapage suffisant ramenant le tarif à des taux plus contemporains.

Dans une déclaration sans précédent en juillet 2019, le Bâtonnier a transmis une lettre à l’attention de la ministre de la Justice de l’époque, Me Sonia Lebel, rejetant cette offre finale et profitant de l’occasion pour inviter le gouvernement à moderniser complétement les grilles du Tarif.

Cependant, depuis le rejet des offres, il n’y a eu aucune négociation formelle ni nouvelle offre. Seuls des échanges informels entre les attachés politiques du Bâtonnier et de la Ministre de la Justice ont eu lieu.

 Dans l’attente d’un décret éventuel, le Barreau avait prévu différentes actions pour sensibiliser le public sur le tarif désuet et valoriser les avocats prenant des mandats d’aide juridique. L’ancien premier ministre Lucien Bouchard s’était même joint au comité de négociation dans le but d’une reprise des négociations. Cependant, l’état d’urgence sanitaire relié au COVID-19 a mis tous les projets sur la glace.

Je rappelle ici que le Barreau a toujours le mandat de négocier avec le gouvernement sur le renouvellement du Tarif. Il est en contact avec les différentes associations qui demeurent informées des démarches actuelles. Le Barreau ne freinera pas les différentes initiatives faites par différents groupes et veut même profiter de cette synergie.

 N’hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez besoin d’informations supplémentaires ou si vous souhaitez qu’un sujet touchant la pratique privée soit discuté au niveau local et / ou '"al et Ù輓⌊ꒅ⌊군शश劐ᗦ逰ᤦ﷽﷽﷽﷽﷽﷽﷽﷽tional. d' mai 2016 à Montr'15. n remplnational.

Bruno-Gabriel Vargas

Représentant du Comité plénier de la pratique privée

Section Bas-St-Laurent / Gaspésie / Iles-de-la-Madeleine

3 juillet 2020